Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ

C11 : SAUVETAGE ET SÉCURITÉ EN MILIEU AQUATIQUE

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ	3 (INDICATIF)

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : CENTRE AQUATIQUE MUNICIPAL LES RIVES, LYON (RHÔNE)

Vous intervenez comme professionnel de l'activité physique adaptée et santé (APAS) lors d'une séance aquatique encadrée au Centre aquatique municipal Les Rives. La séance accueille six adultes présentant des besoins de santé différents. Un maître-nageur sauveteur (MNS) est affecté à la surveillance du bassin et le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du site est en vigueur.

Les modalités concrètes de contrôle, notamment la durée et le coefficient applicables à une unité C11, relèvent de l'établissement certificateur. Pour le présent sujet, la durée de composition est fixée à 2 heures et le coefficient indiqué est 3 à titre indicatif.

Répondez à toutes les questions en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 et DT 2. Toute action de sauvetage en milieu aquatique doit respecter vos compétences, votre formation et l'organisation prévue par le POSS. Vous ne remplacez pas le MNS chargé de la surveillance.

PARTIE 1 : Analyse de la situation de santé et facteurs de vigilance (5 points)

Repérage des besoins et prévention des risques en activité aquatique adaptée

À partir de la fiche de situation de Mme Samira B., reproduite dans le DT 1, analysez les informations utiles à la préparation et à la conduite de la séance. Distinguez les données connues des signes qui nécessiteraient une réévaluation avant ou pendant l'activité.

1.1 (2 points) Relevez deux éléments de l'état de santé ou de l'autonomie de Mme B. qui doivent être pris en compte avant son entrée dans l'eau. Pour chacun, indiquez une adaptation concrète de la séance ou de l'accompagnement.

1.2 (1,5 point) Les constantes relevées à l'accueil sont-elles compatibles avec les valeurs habituelles indiquées dans le DT 1 ? Relevez les valeurs utiles et expliquez pourquoi une mesure isolée ne suffit pas, à elle seule, à établir un diagnostic ni à autoriser automatiquement la participation.

1.3 (1,5 point) Citez trois signes observables pendant la séance qui doivent conduire à interrompre l'activité de Mme B. et à prévenir le MNS. Pour chacun, proposez une première conduite à tenir compatible avec votre rôle.

PARTIE 2 : Organisation des secours et conduite à tenir (6 points)

Alerte, protection, coordination et premiers secours

À 15 h 12, pendant une activité dans le petit bassin, un participant est extrait de l'eau par le MNS. Il est inconscient et ne respire pas normalement. Le MNS commence la prise en charge. Vous êtes à proximité, avec le groupe de Mme B. Le téléphone d'urgence est au poste de surveillance et le défibrillateur automatisé

externe (DAE) est signalé dans le hall d'entrée. Appliquez l'organisation du DT 2 et précisez les actions relevant de votre rôle.

2.1 (2 points) Présentez, dans l'ordre, les actions immédiates que vous réalisez auprès du groupe et en coordination avec le MNS. Indiquez les mesures de protection et les informations essentielles à transmettre au poste de surveillance.

2.2 (2 points) Précisez comment les secours extérieurs sont alertés selon le DT 2. Énumérez les renseignements à communiquer et indiquez qui va chercher le DAE, sans interrompre la prise en charge ni laisser le groupe sans surveillance.

2.3 (2 points) Indiquez les gestes de premiers secours adaptés à une personne adulte inconsciente qui ne respire pas normalement. Distinguez ce que vous pouvez entreprendre si vous êtes formé et en mesure de le faire de ce qui relève de la coordination du MNS et des instructions du DAE.

PARTIE 3 : Sécurité du site, hygiène et matériels (5 points)

Application du POSS et prévention des risques liés au milieu aquatique

Le DT 2 présente les consignes du site applicables à la surveillance, à l'alerte, aux matériels de secours et au contrôle de l'eau. Les valeurs de qualité de l'eau qui y figurent sont des seuils d'action internes affichés par le centre pour cette situation, et non une présentation exhaustive des valeurs réglementaires nationales.

Relevés consignés au contrôle d'ouverture du bassin

Paramètre	Seuil d'action interne du site	Relevé du jour
pH	7,2 à 7,6	7,8
Chlore libre	0,4 à 1,4 mg/L	0,2 mg/L

Valeurs et seuils d'action internes reproduits dans le DT 2

3.1 (2 points) Comparez les deux relevés du tableau aux seuils d'action internes. Indiquez les mesures immédiates à prendre avant une nouvelle utilisation du bassin, les personnes à informer et la raison pour laquelle un intervenant APAS ne doit pas corriger lui-même les paramètres chimiques de l'eau sans habilitation ni procédure prévue.

3.2 (1,5 point) Citez trois éléments que le POSS du site doit organiser ou décrire pour permettre une surveillance et une intervention efficaces. Appuyez-vous sur le DT 2.

3.3 (1,5 point) Après l'intervention, indiquez trois vérifications à effectuer concernant le matériel de secours ou la remise en état du poste. Précisez pourquoi toute anomalie ou tout matériel utilisé doit être signalé et tracé.

PARTIE 4 : Cadre professionnel, éthique et transmissions (4 points)

Respect de la personne, confidentialité et continuité de l'information

Une fois la situation d'urgence prise en charge et le groupe sécurisé, vous devez rendre compte des faits utiles à la continuité de l'accompagnement. Utilisez le document réponse DR 1. Ne formulez pas de diagnostic médical et ne consignez que des informations nécessaires, factuelles et datées.

4.1 (1,5 point) Indiquez deux règles de respect de la personne et de confidentialité à appliquer lors de la prise en charge et de la transmission des informations relatives à Mme B. ou au participant victime.

4.2 (1,5 point) Complétez le DR 1 par une transmission ciblée selon la méthode « Données, Actions, Résultats ». Distinguez les faits observés, les actions réellement effectuées et les résultats constatés. N'inventez pas de donnée clinique absente du sujet.

4.3 (1 point) Expliquez en une ou deux phrases pourquoi le compte rendu de l'incident doit suivre le circuit prévu par le site et être rédigé de façon factuelle.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : FICHE DE SITUATION DE MME SAMIRA B.

Fiche établie pour la préparation de la séance. Les informations ci-dessous sont fictives et limitées aux éléments utiles à l'accompagnement.

Identité et situation : Mme Samira B., 34 ans, participe à une séance d'activité physique adaptée en piscine. Elle est suivie pour une sclérose en plaques diagnostiquée par son médecin. Elle signale une fatigabilité variable et une sensibilité à la chaleur. Elle utilise une canne pour les déplacements prolongés hors de l'eau. Elle se transfère avec une aide humaine ponctuelle pour franchir le bord du bassin et entrer dans l'eau par l'accès prévu.

Antécédents et vigilance déclarés : pas d'allergie connue déclarée sur la fiche ; pas d'antécédent de malaise aquatique rapporté. Elle indique qu'elle demandera une pause si elle se sent fatiguée. Aucun changement de traitement n'est signalé ce jour. L'intervenant APAS ne modifie pas un traitement et ne pose pas de diagnostic.

Constantes habituelles communiquées par Mme B. : pression artérielle au repos 118/74 mmHg ; fréquence cardiaque au repos 72 battements par minute ; température corporelle habituelle 36,7 °C. **À l'accueil, à 14 h 40 :** Mme B. est consciente et répond de façon cohérente ; pression artérielle 116/72 mmHg ; fréquence cardiaque 76 battements par minute ; température 36,8 °C. Elle ne rapporte ni douleur, ni vertige, ni essoufflement au repos.

Alimentation : alimentation ordinaire ; aucun régime particulier ni restriction alimentaire signalés. Elle est autonome pour boire et manger et peut accéder à une bouteille d'eau laissée à proximité du bassin, hors de la plage humide.

Autonomie et accompagnement : autonome pour communiquer ses besoins, se déshabiller et s'habiller avec un temps supplémentaire. Une aide ponctuelle est nécessaire pour le transfert sécurisé et les déplacements sur sol mouillé. En séance, prévoir une intensité progressive, des pauses, une hydratation accessible et une possibilité de sortie immédiate de l'activité si des signes inhabituels apparaissent.

DT 2 : EXTRAIT DU CADRE DE SÉCURITÉ DU CENTRE AQUATIQUE LES RIVES

Organisation de la surveillance et des secours : l'établissement applique un POSS écrit, établi conformément aux dispositions du Code du sport relatives à la surveillance et à la sécurité des établissements de baignade. Le POSS du site précise les caractéristiques des bassins, les zones et postes de surveillance, les personnels affectés, les moyens de communication, les matériels de recherche, de sauvetage et de secours, ainsi que la conduite à tenir en cas d'accident. Le MNS affecté au poste de surveillance dirige l'intervention aquatique.

Consignes opérationnelles du site : toute personne qui constate un danger alerte immédiatement le MNS par le moyen d'alerte prévu. Elle protège les autres usagers, arrête l'activité et empêche l'accès à la zone concernée sans se mettre elle-même en danger. Le MNS coordonne le sauvetage et la prise en charge. Le téléphone d'urgence est au poste de surveillance. Le DAE est installé dans le hall d'entrée. Une personne désignée va chercher le DAE pendant qu'une autre assure la surveillance du groupe, conformément à

l'organisation du site. Le responsable des secours contacte le 112 ou le 15 et suit les consignes de l'opérateur.

Informations à transmettre aux secours : adresse du centre et accès à utiliser ; nature de l'événement ; nombre de victimes ; état de conscience et respiration observée ; heure de découverte ou d'extraction si connue ; gestes de secours engagés ; risques encore présents et personne chargée d'accueillir les secours à l'entrée.

Personne adulte inconsciente ne respirant pas normalement : faire alerter les secours et demander un DAE ; débuter la réanimation cardio-pulmonaire dès que possible si l'on est formé et en mesure de le faire, conformément à sa formation ; suivre les messages et consignes du DAE dès sa mise à disposition ; poursuivre jusqu'au relais des secours ou à l'apparition de signes de vie. Le sauveteur respecte ses compétences et ne retarde pas l'alerte.

Contrôle de l'eau : les seuils ci-dessous sont les seuils d'action internes affichés par le site pour la situation étudiée. Toute valeur en dehors de ces seuils entraîne l'information du responsable technique et du responsable de l'établissement, l'application de la procédure de mise en sécurité du bassin et la consignation du relevé. L'APAS ne manipule pas les produits de traitement et ne remet pas le bassin en service sans décision de la personne compétente.

Seuils d'action internes affichés par le site

Paramètre contrôlé	Seuil d'action interne
pH	7,2 à 7,6
Chlore libre	0,4 à 1,4 mg/L

Référence opérationnelle du Centre aquatique Les Rives pour ce sujet

Emplacement des moyens et rôle opérationnel

Élément	Emplacement ou responsabilité
Téléphone d'urgence	Poste de surveillance
DAE	Hall d'entrée
Coordination du sauvetage aquatique	MNS affecté à la surveillance
Mise en sécurité du groupe	Intervenant APAS en lien avec le MNS

Consignes internes reproduites dans la fiche de sécurité du site

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Transmission ciblée après incident — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

À compléter pour la question 4.2. Utilisez uniquement les informations présentes dans le sujet. Inscrivez des faits observables et des actions effectivement réalisées. N'ajoutez ni diagnostic ni résultat non communiqué.

Transmission selon la méthode DAR

Cible et heure	D : Données factuelles	A : Actions réalisées	R : Résultats constatés
Incident aquatique, 15 h 12			
Sécurisation du groupe, 15 h 12			

D : Données observées ; A : Actions réalisées ; R : Résultats constatés au moment de la transmission

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.